

FORMATION SQL SERVER 2012 : IMPLÉMENTATION DE MODÈLES DE DONNÉES ET RAPPORTS

La formation SQL Server 2012 : Implémentation de modèles de données et rapports sur 5 jours a pour principal objectif de vous familiariser avec la solution de Business Intelligence offerte par Microsoft. De l'implémentation de rapport au Data Mining en passant par la conception de bases de données multidimensionnelles, vous aurez une vue d'ensemble des possibilités fournies par SQL Server 2012

PROGRAMME

1/ Business Intelligence et modélisation de données

- Business Intelligence : concept et enjeux
- La plateforme BI de Microsoft

2/ Reporting Services : Implémenter des rapports

- Reporting Services : concept et enjeux
- Report Designer : concevoir un rapport
- Regrouper et agréger les données d'un rapport
- Visualiser les données graphiquement
- Filtrage de rapports avec paramètres

3/ Self-Service : Support des rapports

- Report Builder : concept et enjeux
- Réaliser des éléments de rapport réutilisables

4/ Administrer une infrastructure de rapports

- Administrer la sécurité
- Administrer l'exécution de rapports
- Livrer des rapports via des abonnements
- Pallier les problèmes de Reporting Services

5/ Concevoir des bases de données multidimensionnelles

- Analyse multidimensionnelle : concept et enjeux
- Concevoir des sources de données
- Concevoir des vues de sources de données
- Cube : concept et conception
- Établir la sécurité d'un cube

6/ Utiliser les cubes et dimensions

- Paramétrer les dimensions
- Établir des hiérarchies d'attributs
- Tri et groupement d'attributs

PRIX (INTER-ENTREPRISE) : 2495 euros

5 jours

M10778

Vous souhaitez organiser
cette formation dans vos locaux ?

**Demandez Houily au
01 42 62 91 86**

OBJECTIFS

- Appréhender l'architecture d'une solution de BI
- Utiliser la plateforme de Business Intelligence de Microsoft
- Concevoir des rapports à l'aide de Reporting Services
- Utiliser les BDD multidimensionnelles via Analysis Services
- Se servir de PowerPivot et des modèles de données tabulaires
- Concevoir des tableaux de bord riches et dynamiques

PRE-REQUIS

- Avoir suivi une formation : Formation Transact SQL (TSQL)
- (Ou) Avoir des connaissances équivalentes
- Posséder une bonne expérience de SQL Server

PUBLIC CONCERNE

- Administrateur devant déployer une solution de BI
- Développeur devant déployer une solution de BI

DATES INTER-ENTREPRISES

A distance

10/05/2021, 08/11/2021,

Paris

10/05/2021, 08/11/2021,

Si vous souhaitez organiser cette formation a une autre date contactez-nous.

NOUS CONTACTER

AGORATIC

21 rue Louise Weiss
75013 Paris

Tel : 01 84 17 44 76

Tel : 01 42 62 91 86

www.openska.com



7/ Utiliser les mesures et groupes de mesures

- Introduction aux mesures
- Se servir des mesures
- Se servir des groupes de mesures

8/ Multidimensional Expressions: Langage de requêtes MDX

- MDX : concept et enjeux
- Attribuer des calculs à un cube
- Interroger un cube avec MDX

9/ Personnaliser les fonctionnalités du cube

- Implémentation d'indicateurs de performance KPI
- Implémentation d'actions
- Implémentation de perspectives
- Implémentation de translations

10/ PowerPivot : Implémenter un modèle de données tabulaire

- Modèles de données tabulaires : présentation
- PowerPivot : concept et enjeux
- PowerPivot : créer un modèle de données tabulaire
- Galerie PowerPivot : partage de classeur

11/ Data Analysis Expression : Introduction à DAX

- DAX : concept et enjeux
- DAX pour créer des colonnes calculées
- Faire des mesures dans un modèle de données tabulaire

12/ Analysis Services : Implémenter un modèle SSAS

- Analysis Services concept et enjeux
- Modèle SSAS dans BI Development Studio

13/ Power View : Concevoir des visualisations de données

- Power View : concept et enjeux
- Power View : visualisation de données

14/ Data Mining : Effectuer des analyses prédictives

- Data Mining : concept et enjeux
- Data Mining Excel : utiliser le composant
- Solution de Data Mining personnalisée
- Approuver un modèle de Data Mining
- Connection et utilisation de modèle Data Mining

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

En préambule notez que pour tout ce qui attrait à de la formation la marque AGORATIC appartient à la société Openska.

PRESTATION DE SERVICES

Dans le cas d'une formation sur site, et à défaut de convention particulière, la société Openska n'est pas tenue d'effectuer l'installation des produits. En cas de demande de la part du client, ces prestations seront facturées au tarif journalier de formation en vigueur à la date de la commande.

PRIX ET CONDITIONS DE PAIEMENT

Nos prix sont établis hors taxes. La facture est adressée au client après exécution de la prestation.

Celle-ci peut être adressée directement à un organisme de gestion de ses fonds de formation sous réserve qu'un bon de commande de la part de cet organisme soit adressé à Openska au moins deux semaines avant le début de la prestation. Cette disposition ne dispense pas le client d'adresser un bon de commande à Openska. En cas de non règlement par l'organisme de gestion des fonds de formation du client, quelle qu'en soit la cause, la facture devient exigible auprès du client. Tout stage commencé est considéré comme dû dans son intégralité.

RÈGLEMENT

Le règlement des factures peut s'effectuer :

- par chèque
- par virement bancaire :

HSCBC France
Établissement 30056
Code guichet 00915
Compte 09150035179
Clé 60

en indiquant le numéro de(s) facture(s).

Les factures sont payables à réception, net sauf autre échéance indiquée sur la facture. Tout retard de paiement par rapport à cette échéance entraînera de plein droit : des frais financiers de 1,5% par mois au prorata temporis, l'application d'une clause pénale égale à 20% du prix de vente hors taxes, l'exigibilité immédiate des factures non échues.

Openska se réserve le droit de suspendre ou d'annuler les prestations en cours, sans pouvoir donner lieu à des dommages et intérêts pour le client. Tous droits et taxes applicables sont facturés en sus, conformément aux lois et règlements en vigueur. L'attestation de stage est jointe à la facture.

CONVENTION DE FORMATION

Une convention de formation standard peut être adressée sur simple demande de la part du client.

CONVOICATIONS

Openska ne peut être tenue responsable de la non réception de la convocation quels qu'en soient le ou les destinataires chez le client, notamment en cas d'absence du ou des stagiaires à la formation. Dans le doute, il appartient au client de s'assurer de l'inscription de ses stagiaires et de leur présence à la formation.

ANNULATION, ABSENCE REPORT D'INSCRIPTION

Toute annulation d'inscription doit être signalée par téléphone et confirmée par écrit.

- Une annulation intervenant plus de deux semaines avant le début du stage ne donnera lieu à aucune facturation.
- Une annulation intervenant entre une et deux semaines avant le début du stage donne lieu à la facturation au Client de 50% du coût de la totalité du stage.
- Une annulation intervenant moins d'une semaine avant le début du stage donne lieu à la facturation de la totalité du coût du stage.

Un report intervenant moins de deux semaines avant le début du stage est considéré comme une annulation. En cas d'absence du stagiaire, la prestation commandée sera facturée en totalité.

ANNULATION D'UN STAGE

Openska se réserve la possibilité d'annuler tout stage interentreprises en cas de manque de participants, de problème d'approvisionnement de supports de stage ou de problème technique et ce sans aucun dédommagement. Dans ce cas, les stagiaires seront prévenus au moins une semaine avant le début du stage et leur inscription automatiquement reportée à la session suivante.

RESPONSABILITÉ

Sauf faute lourde, la société Openska limite sa responsabilité au montant des prestations fournies. Concernant le passage de tous les types de tests de certifications, la société Openska dégage toute responsabilité en cas de problème, notamment d'ordre technique.

ATTRIBUTION DES COMPÉTENCES, LITIGES

L'élection de domicile est faite par Openska à son siège social. Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable tout différend susceptible d'intervenir entre elles à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution du contrat.

A défaut d'accord amiable, le différend sera soumis au Tribunal de Commerce de Paris, appliquant la loi française.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'utilisation des documents remis lors des stages est soumise aux articles 40 et 41 de la loi du 11 mars 1957. Aux termes de l'article 40 de la loi du 11 mars 1957 "toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou ses ayants-droit ou ayants-cause est illicite". L'article 41 de la même loi n'autorise que "les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective" et "les analyses et courtes citations, sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source". Toute représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, ne respectant pas la législation en vigueur constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et 429 du Code Pénal. La responsabilité du client serait engagée si un usage non autorisé était fait de ces logiciels ou supports de stage. L'exportation de certains produits peut être soumise à des réglementations spécifiques françaises ainsi qu'à celles établies par le Département du Commerce des Etats-Unis. Toute exportation effectuée en violation de ces réglementations est interdite. Il appartient au client de se conformer à l'ensemble des réglementations applicables en ce domaine.



ORGANISME DE FORMATION RÉFÉRENCÉ SOUS LE NUMÉRO : 117 555 432 75